

## Aux contribuables de la Ville de Macamic

### AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 juin 2022.

- ↳ **Règlement d'emprunt 22-327 : Décrétant une dépense de 315 000 \$ et un emprunt de 315 000 \$ pour les travaux de finition intérieure et d'aménagement du sous-sol de la bibliothèque municipale Desjardins de Macamic.**

Que le règlement ci-haut mentionné est déposé au bureau de la secrétaire- trésorière de la Ville de Macamic, au 70, rue principale et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, le 8 juin 2022



Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe